

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Q2 Gold Resources Inc.

Interdit à Q2 Gold Resources Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire ainsi que ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 13 janvier 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0006

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.